

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2024

Monsieur Jeremy Levi  
Maire  
Messieurs les membres du conseil  
Ville de Hampstead  
5569, chemin Queen-Mary  
Hampstead (Québec) H3X 1W5

**Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à madame Maud Déry, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

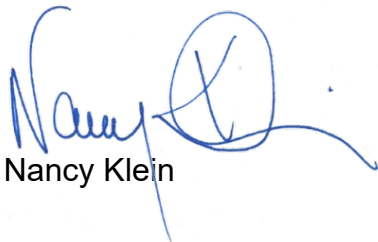
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi auprès de votre ville. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Yves Mailhot, directeur général par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2024

Monsieur Guillaume Lamoureux  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec) J0X 2W0

**Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur la gestion  
des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l’audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à madame Maud Déry, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

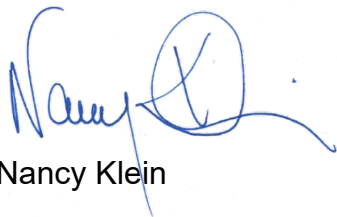
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2024

Madame Mélanie Villeneuve  
Mairesse  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville d'Otterburn Park  
601, chemin Ozias-Leduc  
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

**Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur la gestion  
des permis et des certificats**

Madame la Mairesse,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publiés sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à madame Maud Déry, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

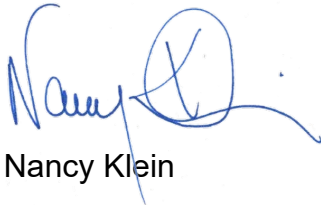
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi auprès de votre ville. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Suivi des recommandations

c. c. Mme Christine Ménard, directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2024

Monsieur Bruno Tremblay  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Saint-Honoré  
3611, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

**Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à madame Maud Déry, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

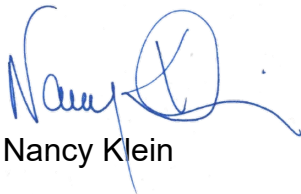
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi auprès de votre ville. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Stéphane Leclerc, directeur général et greffier-trésorier



PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2024

Monsieur Sébastien Couture  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8

**Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l’audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publiés sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à madame Maud Déry, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

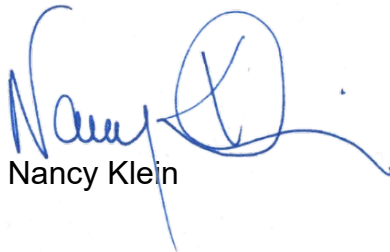
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier